

ANNEXE 1 : FICHES MESURES

Axe I : Un territoire équitable

Mesure 1 : Mise en réseau, coopération des acteurs et des territoires, cohésion sociale

Axe II : Un territoire viable

Mesure 2 : Favoriser un développement économique durable

Mesure 3 : Accompagner la Transition Energétique du Territoire

Axe III : Un territoire vivable

Mesure 4 : Soutenir des infrastructures, équipements structurants pour le territoire

Mesure 5 : Valoriser la qualité patrimoniale du PMQ



MESURE 1

Mise en réseau, coopération des acteurs et des territoires, cohésion sociale

Axe stratégique I : Un territoire équitable,

Articulation avec les programmes de développement territoriaux (CPER, SCOT, Agenda 21, CUCS, Pôles de compétitivité...)

Liens avec le Plan d'actions LEADER MQ : Mesures 1-5

PRESENTATION DE LA MESURE

➤ Contexte général

Des enjeux environnementaux et sociétaux (réchauffement climatique ; vieillissement population, banalisation des campagnes..) de plus en plus pressant qui nécessitent une adaptation accrue des modes de fonctionnement des acteurs du territoire.

➤ Objectifs stratégiques

- Donner des moyens d'information et d'analyse aux acteurs du territoire, pour qu'ils puissent agir en connaissance de cause ;
- Renforcer la mise en réseau et la coopération des acteurs pour s'adapter aux enjeux du territoire.
- Développer la participation des citoyens dans le processus de développement du territoire

➤ Contenu

- Actions d'information, de formation collective, de formation-développement, d'éducation populaire.
- Projets coordonnés et territoriaux de résidences d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle.
- Outils d'analyse, d'observation du territoire en partenariat avec les centres de recherches universitaires ,
- Conforter la démocratie participative par l'accompagnement du Conseil de développement territorial (CDT).
- Consolider la capacité d'ingénierie territoriale du Pays MQ en articulation et complémentarité des EPCI et partenaires institutionnels.

➤ Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Sur la période du Contrat Régional Unique : 2015-2017 dans un premier temps puis 2018-2020 si nécessaire, suite à l'évaluation à mi-parcours.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

- 1.1- Observation du territoire, outils coopératifs et de coopération entre acteurs privés et publics ; sensibilisation au développement durable :
- Exemples de projets repérés : observatoire social, économique, environnemental ; SIG territorial, réflexion sur indicateurs qualité de vie ; faisabilité de contrat de réciprocité urbain/rural sur des thématiques à fort enjeu : mobilité, alimentation, éducation culturelle.....
Soutien à des plans d'actions multi-partenariales s'inscrivant dans une démarche de gestion prévisionnelle territorialisée des emplois et compétences (GPTEC)- action en cours avec la MDE MQ.
- 1.2- Favoriser la participation dans le projet de territoire :
- Exemples de projets repérés : animation-suivi du Conseil Développement Territorial renouvelé en fin 2015 pour être conforme aux attendus du législateur pour le PETR ;
Animation de la vie sociale : conventionnement avec la CAF et la MSA sur la structuration de l'animation de la vie sociale en PMQ (création d'outil collaboratif du type Wiki territorial, recensant les acteurs et bonnes pratiques en matière d'AVS, centre de ressources...)
Offre culturelle participative par des résidences d'artistes dans le cadre d'une convention territoriale entre le PETR, les EPCI et la DRAC MP ;
Living Lab avec centres de recherches sur les enjeux forts du territoire (projet en cours de finalisation dans le cadre des dispositifs territoriaux animés par le PETR : sur la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques en partenariat avec laboratoires de recherche du CNES- ONEMA et CETE, sur la gouvernance participative pour la transition énergétique du territoire, sur l'alimentation dans le cadre du Projet Alimentaire de territoire en construction)
- 1.3- Optimisation de l'Ingénierie Pays au service du Projet de territoire de développement durable :
- Renforcement de la transversalité de l'assistance technique du PMQ par son inscription à la reconnaissance Territoire développement durable du Ministère de l'écologie...en articulation et en complémentarité avec les missions et compétences exercées par les EPCI .

EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

- ✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation :
 - Nombre d'outils d'observation et d'analyse de territoire réalisés
 - Nombre de structure du champ de l'animation de la vie sociale accompagné
 - Nombre de réunion organisé par le CDT
 - Nombre de partenariat avec des centres de recherche
- ✓ Critères techniques et qualitatifs de sélection des projets :
 - Grille multicritère d'analyse de projet .

MESURE 2

Favoriser un développement économique durable

Axe stratégique II : Un territoire viable,

Articulation avec les programmes de développement territoriaux (CPER, SCOT, Agenda 21, CUCS, Pôles de compétitivité...)

Liens avec le plan d'actions LEADER MQ: Mesures 2-3-4

PRESENTATION DE LA MESURE

➤ **Contexte général**

- Un contexte de crise économique et financière morose qui se prolonge où la tentation du repli sur soi se renforce.
- Une activité agricole et plus généralement économique en MQ en mutation qui doit accompagner l'évolution du « territoire vécu ».

➤ **Objectifs stratégiques**

- Il s'agira de poursuivre le soutien des activités de l'économie résidentielle, liée à une attractivité durable du territoire, tout en dynamisant la base productive du territoire pour favoriser la relocalisation de l'activité économique et donc de l'emploi .
- Faire de la question de l'alimentation un enjeu de développement économique, social et environnemental prioritaire pour le territoire
- La coopération et la mise en réseau des acteurs et des projets apparaissent comme un levier pour favoriser l'innovation, le maintien et le développement d'activités et donc d'emplois.

➤ **Contenu**

- Actions de soutien à l'activité économique pour qu'elle s'adapte, se diversifie et qu'elle soit plus en phase avec les demandes locales et sociétales.
- Actions de soutien à l'émergence d'un Projet Alimentaire de territoire (PAT).
- Actions collectives et/ou mutualisées d'accueil d'entreprise intégrant l'éco-responsabilité dans les choix économiques.
- Actions favorisant le développement de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire.
- Actions de soutien au développement de la filière du slow tourisme/écotourisme et des activités de pleine nature.

➤ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre**

- Sur la période du Contrat Régional Unique : 2015-2017 dans un premier temps puis 2018-2020 si nécessaire, suite à l'évaluation à mi-parcours.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

2.1- Une activité agricole intégrée dans un PAT - projet Alimentaire de territoire :

- Exemples de projets repérés : actions permettant le développement des Circuits Courts de Proximité ; structuration de l'approvisionnement des cantines en produits locaux, animation et promotion d'un Signe Reconnaissance Territorial « produits en Pays MQ »; projets collectifs agricoles accompagnant le PAT (couveuse d'activité agricole en maraichage bio ; point de vente collectif ; créations et structuration d'un réseau de jardins partagés à Septfonds -Cazals, Monclar-Laguépie...) outil d'analyse des circuits courts de proximité – projet ECO SYAL – projet de coopération LEADER avec la Hongrie et l'Espagne ...

- 2.2- La diversification et la qualification de l'offre en Tourisme durable :

- Exemples de projets repérés : Développement des activités de pleine nature dans le cadre de la reconnaissance en juillet 2015 des Gorges de l'Aveyron en « Pôle de pleine nature » via l'appel à projet Massif Central (améliorer la lisibilité de la destination ; diversifier l'offre d'activités APN ; échanges avec le réseau des Pôles de pleine nature Massif Central...)
Aménagement des Office de tourisme en lien avec la structuration de la compétence tourisme ;
Développement de l'offre d'itinérance douce et de découverte-écotourisme; actions du Contrat destination 82 sur la Vallée de l'Aveyron –développement d'une offre vélo découverte en lien avec les prestataires et sites de la Vallée de l'Aveyron.

- 2.3- L'accueil et développement d'entreprises éco-responsables dans le cadre de démarches collectives et coopérantes :

- Exemples de projets repérés : politique d'accueil d'entreprise (création d'un centre de ressources économiques à Caylus, déploiement du télétravail via la création de petits télécentres en réseau , Hôtels et pépinières d'entreprise); Favoriser la création de Tiers lieu de proximité pour fédérer des initiatives et susciter de l'innovation.....
Accompagnement renforcé de la transmission d'entreprises en lien avec les démarches prospectives territoriales et l'enjeu de la valorisation des ressources locales.
Expérimentation d'outil d'analyse et d'accompagnement territoriaux sur le potentiel de l'économie circulaire en MQ (exemple du dispositif Act'if de la CCI 82).
Développer des interfaces numériques permettant de mettre en relation et de valoriser les activités artisanales, les savoir-faire singuliers sur le territoire (exemple de l'outil Géométiers de la Chambre de Métiers 82 en projet de développement en MQ)

- 2.4- Soutien à l'Economie sociale et solidaire et circulaire :

- Exemples de projets repérés : accompagnement au développement des activités d'insertion par l'économie ;
Création de Pôle Territoriaux de Coopération Economique (appel à projet national en juillet 2015 : dossier déposé par la CC QRGA et CITRUS sur la

filière rénovation du bâti ancien), d'espaces collaboratifs et partagés de travail ;
Sensibilisation et promotion de l'ESS (développement des marchés publics avec la clause sociale : partenariat avec la Maison de l'Emploi MQ et le PLIE PMQ ... ; accompagner les projets de recyclerie ..)

EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de partenaires associés au PAT (Projet alimentaire de territoire)
- Nombre de communes et EPCI engagées dans l'approvisionnement des cantines en circuits courts de proximité
- Nombre d'activités de pleine nature nouvelles créées
- Nombre de lieux collectif ou partagés d'accueil d'entreprise créé
- Nombre d'activités reconnu ESS , au sens lois ESS 2014

✓ Critères techniques et qualitatifs de sélection des projets :

- Grille multicritère d'analyse de projet .

MESURE 3

Accompagner la Transition Energétique du Territoire

Axe stratégique II : Un territoire viable,

Articulation avec les programmes de développement territoriaux (CPER, SCOT, Agenda 21, CUCS, Pôles de compétitivité...)

Liens avec le plan d'actions LEADER MQ: Mesures1-5-6

PRESENTATION DE LA MESURE

➤ Contexte général

La transition énergétique est un enjeu régional (Plan MP Energies), national (lois TE ; COP21) et mondial prioritaire.

Le PMQ a investi cette thématique depuis 10 ans (Ct ATenee ; Plan Climat territorial, Charte Forestière de Territoire...) et vient d'être reconnu Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEP CV) en juin 2015.

➤ Objectifs stratégiques

- adopter une approche pragmatique et transversale, pour associer autonomie énergétique et attractivité du territoire. Le concept des Territoires à énergie positive, comme moteur de la revitalisation économique et citoyenne du territoire, est à la base du programme.
- Adopter une posture proactive prenant en compte l'enjeu de la résilience du territoire et ainsi assurant une adaptation éventuelle à une augmentation du coût de l'énergie fossile.

➤ Contenu

- Une politique de maîtrise de l'énergie au travers de la rénovation de l'habitat, du développement de l'éco mobilité et d'une politique d'aménagement du territoire volontariste (SCOT énergie, urbanisme durable ...).
- la production d'énergies renouvelables au travers d'une stratégie énergétique visant à mobiliser l'ensemble des acteurs et à valoriser les ressources financières locales pour maximiser les retombées sur le territoire.
- Une politique d'optimisation au travers d'une meilleure gestion des sous-produits (économie circulaire, méthanisation ...) et d'une valorisation des productions locales (bois énergie ; agrocarburant...).

➤ Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Sur la période du Contrat Régional Unique : 2015-2017 (convention TEP CV également sur cette période) dans un premier temps puis 2018-2020 si nécessaire, suite à l'évaluation à mi-parcours.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

3.1- Améliorer l'efficacité énergétique du territoire :

- Exemples de projets repérés : baisse de la consommation d'énergie des collectivités locales par la mutualisation d'un service de Conseil en énergie partagé (CEP), Rénovation thermique des Bâtiments publics (30 communes et EPCI volontaires dans le cadre de l'appel à projet TEP CV); OPAH thermique portée par le PETR PMQ depuis 2010 à renouveler en 2016, Plateforme territoriale rénovation thermique habitat privé durant 3 ans (2015-2017) : le PETR du PMQ a été retenu à l'AMI de l'ADEME fin 2014 Rénovation thermique des logements sociaux communaux (environ 15 communes volontaires) ; ...

3.2- Développer les énergies renouvelables :

- Exemples de projets repérés : Accompagner l'autonomie énergétique du territoire par la hausse de la part des énergies renouvelables produites, Développement de la filière bois énergie (projet de réseau de chaleur collectif bois à Vaissac et Albias ; projet de création d'une structure collective propre pour consolider l'approvisionnement en bois des réseaux de chaleur du territoire ; Créations d'unités de méthanisation (étude de faisabilité en cours) , Schéma directeur des potentiels d'Energies Rrenouvelables sur le territoire en amont du SCOT MQ ; Faisabilité et création d'une structure collective territoriale de portage de projets d'Energies Renouvelables associant les acteurs publics et privés volontaires...

3.3- Diminuer les gaz à effet de serre (GES) :

- Exemples de projets repérés : Aménagement de pistes cyclables connectées aux transports collectifs, Promouvoir la mobilité alternative (projet de plateforme numérique pour la mobilité des jeunes- projet PARTAJ) , Acquisition de véhicules électriques (10 communes et EPCI engagés en 2015 en PMQ) en lien avec le schéma de bornes électriques déployé par le Syndicat Départemental d'Energie 82 ; Aménagement de parking adapté à l'intermodalité à proximité des gares ;

3.4- Accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique par des actions de sensibilisation, d'étude et d'investissement cohérents :

- Exemples de projets repérés : partenariat avec laboratoires de recherche pour étudier la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques (dans l'agriculture ; l'habitat ; ...); investissements ciblés dans l'adaptation des bâtiments publics au réchauffement climatique ; ...

EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Objectifs à court terme : Atteindre 17% d'énergies renouvelables en 2017 (12% actuellement) et 17% de maîtrise de l'énergie par habitant (15% actuellement) en 2017 (extrapolation tendancielle du plan climat énergie).

- Nombre de réseau de chaleur bois collectif créé
- Nombre de voitures électriques achetées par les communes/EPCI
- Nombre de chantiers publics offre globale réalisé.

✓ Critères techniques et qualitatifs de sélection des projets :

- Grille multicritère d'analyse de projet.

MESURE 4

Soutenir des infrastructures, équipements structurants pour le territoire

Axe stratégique III : Un territoire vivable,

Articulation avec les programmes de développement territoriaux (CPER, SCOT, Agenda 21, CUCS, Pôles de compétitivité...)

Liens avec le plan d'actions LEADER MQ : Mesures 5-6

PRESENTATION DE LA MESURE

➤ **Contexte général**

- L'évolution démographique croissante du territoire engendre une modification des attentes des populations en matière de services, pour rompre avec l'isolement des territoires ruraux. Cette attractivité fragile peut s'étioler si l'offre de services liée à des équipements structurants et de proximité n'est plus adaptée aux aspirations des habitants potentiels.

➤ **Objectifs stratégiques**

- Permettre à tous les habitants d'accéder à des services de qualité et durables.
- Renforcer l'attractivité durable du territoire en offrant des services équitablement répartis, particulièrement en matière de santé et d'accès aux usages du numérique.

➤ **Contenu**

- Actions d'appui à la création d'équipements collectifs à vocation intercommunale, répondant à des attentes sociétales fortes sur le territoire (culture, sport,...), cohérent avec les objectifs du développement durable (énergie, accessibilité..)
- Actions de regroupement de services publics et au publics de proximité, permettant d'améliorer et d'adapter l'offre globale proposée.
- Actions d'équipement et de développement des usages des TIC au service de tous les usagers potentiels (habitants, entreprises, scolaires...)

➤ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre**

Sur la période du Contrat Régional Unique : 2015-2017 dans un premier temps puis 2018-2020 si nécessaire, suite à l'évaluation à mi-parcours.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

4.1- La création ou la modernisation de grands équipements sociaux, culturels, sportifs :

- Exemples de projets repérés : Création d'un gymnase à Nègrepelisse
Salles de spectacles à créer ou à rénover (salle à usage multiple à adapter) ;
Pôles de services enfance (crèche, CLSH ; RAM...) intercommunaux à créer

ou agrandir (à Septfonds ; Caylus. ..)

Médiathèque intercommunale ou à vocation intercommunale à moderniser notamment en prenant en compte l'évolution des besoins en TIC (Caussade)
Projets d'équipements culturels structurants en lien avec le label Pays d'Art et d'Histoire du PMQ en cours d'élaboration.(Valorisation du château de Bioule en pôle éducatif, culturel et touristique ; modernisation du Musée de St-Antonin NV ; développement d'un centre d'interprétation du patrimoine à Septfonds ; poursuite de l'aménagement intérieur des Châteaux de Bruniquel...)

4.2- L'optimisation d'une offre de services aux publics mutualisés :

- Exemples de projets repérés : Maisons de santé pluridisciplinaire et pôle de santé (projets à Septfonds, Montpezat, St-Antonin NV, Molières, Monclar de Q....) ;
Maison de services au public (labellisation de la Maison de l'intercommunalité de CC TVA; ...)
Agrandissement de groupes scolaires et cantines pilotes prenant en compte l'approvisionnement local et maîtrise consommation d'énergie (Montricoux ; Montpezat de Q. ; Vaissac...)
Faisabilité d'un Contrat local de santé pour le PMQ (conforter l'offre de soins et développer un plan de prévention santé par le sport-alimentation locale..)

4.3- Le déploiement des technologies de l'information et des communications (TIC) et leurs usages :

- Exemples de projets repérés : raccordement aux infrastructures Très Haut Débit; couvrir les zones blanches ADSL et téléphonie mobile ; développement des cyberbases existantes (Caylus et Caussade) en élargissant l'offre de service (télémédecine ; Formation à distance, FABLAB)

EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de projets d'équipements structurants à MO intercommunale
- Evolution du % de couverture en très haut débit du territoire
- Nombre de pôles de santé et de MSP (maison pluridisciplinaires de santé) créés

✓ Critères techniques et qualitatifs de sélection des projets :

- Grille multicritère d'analyse de projet .

MESURE 5

Valoriser la qualité patrimoniale du PMQ

Axe stratégique III : Un territoire vivable,

Articulation avec les programmes de développement territoriaux (CPER, SCOT, Agenda 21, CUCS, Pôles de compétitivité...)

Liens avec le plan d'actions LEADER MQ : Mesures 6

PRESENTATION DE LA MESURE

➤ **Contexte général**

Le Territoire dispose d'un patrimoine culturel et naturel de grande qualité qu'il faut préserver et faire vivre pour maintenir une attractivité durable.

La qualité patrimoniale au sens large (bâti, vivant, naturel) du MQ constitue « une rente » de situation qui peut se banaliser si les acteurs du territoire n'en prennent pas suffisamment conscience faute d'un manque d'appropriation et de connaissance en la matière.

➤ **Objectifs stratégiques**

- Poursuivre l'appropriation par les habitants de l'identité patrimoniale du territoire pour favoriser sa préservation et sa valorisation.
- Faire de la qualité patrimoniale un avantage comparatif significatif pour renforcer l'attractivité durable du territoire, notamment par l'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire ».

➤ **Contenu**

- Actions de connaissance, de protection, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel, utilisant notamment les TIC pour amplifier leur efficacité.
- Actions favorisant la revitalisation et l'attractivité des centres-bourgs.
- Mise en œuvre de programmes d'actions coordonnés et mutualisés valorisant l'identité culturelle du territoire.

➤ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre**

Sur la période du Contrat Régional Unique : 2015-2017 dans un premier temps puis 2018-2020 si nécessaire, suite à l'évaluation à mi-parcours.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

5.1- Renforcement de la centralité des bourgs, urbanisme durable :

- Exemples de projets repérés : Aménagements concertés des espaces publics ; Requalification urbaine patrimoniale pour les communes en ZPPAUP ou démarche AVAP (à St-Antonin-NV- et Montpezat de Quercy)

Opérations derniers commerce-artisanat pour maintenir l'activité en centre bourg (Cazals ; Puylagarde ; Genebrières,...)
Pôles commerciaux, artisanaux et de services à revitaliser en centre bourg (projets à Mirabel, Laguépie,...)
Réhabilitation énergétique patrimoniale et accessibilité des logements sociaux communaux et intercommunaux ;
Etudes SCOT et PLUI. ;

5.2- Valorisation du patrimoine culturel :

- Exemples de projets repérés : Programme d'actions du Pays d'Art et d'Histoire à partir de 2016 (circuits d'interprétation avec application TIC ; programme d'animation culturelle fédérant les acteurs culturels ; ...)
Réalisation et valorisation de l'Inventaire numérisé du patrimoine bâti (convention PETR/CR MP/CD 82)

5.3- Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire :

- Exemples de projets repérés : Actions contribuant à la préservation de la Trame verte/trame bleue TVTB (sensibilisation ; appui aux documents d'urbanisme ; ...)
Actions territoriales contribuant à la préservation de la qualité de l'eau ;
Animation et valorisation des zones NATURA 2000 en conjuguant activité agricole et développement d'un tourisme durable (MAE T)
Création d'espaces naturels préservés pour la sensibilisation à la biodiversité (projets de parcours botaniques, ludiques et pédagogiques à Vaissac, Auty, Caylus...)

EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre d'équipements culturels mis en réseau dans le cadre du PAH
- Nombre de projets de requalification des centres-bourgs concertés et portés par les intercommunalités
- Nombre de projets collectif/coordonnés de revitalisation commerciale et artisanale de centres-bourgs
- Nombre de communes couvertes par l'inventaire du patrimoine bâti
- Nombre de PLUI engagés intégrant fortement la qualité patrimoniale

✓ Critères techniques et qualitatifs de sélection des projets :

- Grille multicritère d'analyse de projet .